

## **RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

# **Pour une nouvelle stratégie de l'espace public en Seine-Saint-Denis**

## **Embellir le cadre de vie, construire un espace public résilient et inclusif**

---

<b>Préambule</b>	<b>5</b>
<b>1. De nouvelles ambitions pour l'espace public</b>	<b>7</b>
<b>1.1. L'environnement et l'inclusion sociale, deux composantes essentielles de l'espace public</b>	<b>7</b>
La résilience du territoire et la réponse aux enjeux environnementaux	7
Des espaces publics inclusifs, accueillants pour toutes et tous	9
<b>1.2. Un renouveau dans l'aménagement des espaces publics</b>	<b>10</b>
L'apaisement du trafic motorisé et l'amélioration de la qualité de l'air	10
La requalification des voies départementales	11
Le rôle essentiel de l'eau, de la nature et de l'alimentation en ville	11
<b>1.3. L'accompagnement des changements de pratiques en matière de mobilités</b>	<b>12</b>
Des leviers autour des grands projets de transport et de l'intermodalité	12
Le soutien aux modes actifs, le vélo et la marche, et aux bus	13
Une stratégie en faveur des services de mobilité et d'une logistique urbaine durable	14
<b>1.4. L'embellissement et l'amélioration du cadre de vie</b>	<b>15</b>
Des démarches de concertation et de co-conception des projets	15
La place de l'art et du sport dans l'espace public	15
Des services publics qui investissent l'espace public	16
<b>2. Des axes opérationnels pour transformer l'espace public</b>	<b>17</b>
<b>Axe 1 / Aménager des espaces publics beaux et qualitatifs</b>	<b>17</b>
De nouveaux standards de confort et de qualité des aménagements	18
Vers un réseau de places, de parvis et de promenades ombragés	18
La réduction des coupures urbaines et l'insertion des ouvrages d'art	18
<b>Axe 2 / Favoriser les mobilités partagées et durables</b>	<b>19</b>
L'apaisement du trafic routier, la réduction du bruit et des pollutions	20
Un rééquilibrage de l'espace public en faveur des modes actifs, la marche et le vélo	20
Le soutien aux transport publics structurants et au réseau bus	20
Des services de logistique urbaine et de mobilités innovantes ou partagées	20
<b>Axe 3 / Concevoir des espaces publics résilients, rafraîchis et végétalisés</b>	<b>21</b>
Une plus grande place des arbres, de la nature, de la biodiversité et de l'agriculture en ville	22
La valorisation de l'eau par une gestion alternative et intégrée de la ressource	23

Des parvis et des cours Oasis	23
Des matériaux et des dispositifs contre l'ICU	23
Des aménagements issus des filières du réemploi et du recyclage	24
<b>Axe 4 / Equiper et embellir l'espace public par l'art et le sport</b>	<b>24</b>
L'art dans l'espace public	26
Des équipements sportifs de proximité en accès libre	26
Des projets de « design actif » pour et après les Jeux Olympiques de 2024	27
<b>Axe 5 / Déployer davantage de services dans l'espace public</b>	<b>27</b>
Des services départementaux ouverts sur l'extérieur	28
La mise en place d'actions et de nouveaux services « hors les murs »	28
<b>Axe 6 / Construire des espaces publics inclusifs</b>	<b>29</b>
Des espaces publics inclusifs pour les seniors, les personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap	31
Une vraie place des femmes dans l'espace public	31
<b>3. Les moyens de la mise en œuvre</b>	<b>32</b>
<b>3.1. Une ambition à partager avec le territoire</b>	<b>32</b>
3.1.1. La nécessaire association des acteurs institutionnels du territoire	32
Construire la stratégie avec les Villes et les territoires	32
Elaborer des référentiels et des cadres de travail communs	33
3.1.2. Concerner, faire et expérimenter avec l'habitant	33
Placer les habitants et les acteurs locaux au cœur des projets	33
Un renouveau des manières de faire par l'urbanisme transitoire et le design actif	34
<b>3.2. La mobilisation de l'ensemble des ressources départementales</b>	<b>34</b>
3.2.1. Les plans départementaux	34
3.2.2. La mobilisation de notre politique foncière	34
3.2.3. La mobilisation des satellites départementaux	35
La Séquano-aménagement	35
Seine-Saint-Denis Habitat	35
Le CAUE 93	35
La Sogaris	36
<b>Conclusion</b>	<b>37</b>

---

## L'ESPACE PUBLIC ET LA SEINE SAINT DENIS

### EN QUELQUES CHIFFRES

---

#### LES ESPACES PUBLICS ET NON BÂTIS DÉPARTEMENTAUX

**345 km** de voies départementales

**15** parcs et forêts Natura 2000  
dont 7 gérés par le Département (1 100 ha)

**283,5 km** de pistes vélo  
dont 73,5 km d'aménagements temporaires

**8** parcs départementaux

**+ de 28 000** arbres d'alignement  
sur voies départementales

**12,7 m2** d'espace vert par habitant

**21** parvis de gare GPE en projet

**16%** de couverture arborée du territoire

**3** parcs sportifs départementaux

**10** cours Oasis aménagées  
sur 130 collèges publics existants

---

#### ATTRACTIVITÉ ET RIVERAINETÉ DES VOIES DÉPARTEMENTALES

SOURCE CNRS - SSD 2030

##### La SSD agricole et nourricière

73 % des supermarchés  
71 % des AMAP  
64 % des jardins  
63 % des marchés

##### La SSD accessible et connectée

89 % stations de métro  
76 % des gares RER  
67 % des gares SNCF  
65 % des futures gares GPE

##### La SSD sociale, intergénérationnelle et créative

65 % des lieux d'action sociale pour les jeunes, travailleurs et migrants  
67 % des lieux d'art cinématographique  
59 % des lieux d'action sociale pour les personnes âgées  
53 % des lieux d'exposition et de spectacle culturel

##### La SSD innovante

78 % des incubateurs  
67 % des pépinières  
60 % des tiers lieux d'activités  
54 % des CFA

##### La SSD en mutation

60% des secteurs en projet et en chantier

---

## Préambule

**Le Département a engagé une politique de transformation et d'embellissement de l'espace public, qui place l'habitant et l'environnement au cœur de ses politiques publiques. Il est aujourd'hui proposé de formaliser cette stratégie construite autour de six axes opérationnels et de plusieurs chantiers clés, l'objectif étant de construire, avec l'ensemble des acteurs, un espace public résilient et inclusif, au service d'une Seine-Saint-Denis plus attractive.**

Les évolutions récentes en matière de mobilités et d'environnement ont engagé le Département dans une politique de requalification de son réseau de voirie, après des décennies d'aménagement en faveur de la voiture. Si les dynamiques actuelles doivent être poursuivies, de nouvelles synergies et démarches qualitatives restent à déployer autour de l'espace public.

En effet, face aux enjeux de la transition écologique et du réchauffement climatique, aux problèmes de santé publique et de qualité de l'air, mais aussi de montée des inégalités sociales et des questions sécuritaires, les enjeux sont devenus multiples. L'espace public et le territoire dans son ensemble sont réinterrogés dans leur capacité même à construire un cadre de vie propice au mieux-vivre ensemble.

Les travaux de la consultation « Seine-Saint-Denis 2030 » ont montré toute la richesse qu'il y a à faire de nos voies départementales des lieux d'urbanité, à travailler à une plus grande appropriation du territoire par les habitants, à les écouter et à les impliquer. En effet, plus des deux tiers des activités commerciales, économiques, associatives, des lieux de rencontre, des équipements culturels, mais aussi des gares actuelles et futures...<sup>1</sup> sont adressées sur des voies départementales. Leur transformation porte autant des enjeux de mobilité, de cadre de vie que d'attractivité du territoire. Au travers de la notion de « riveraineté » mise en avant par la consultation, c'est bien la programmation des espaces publics en lien avec leurs rives, qui est mise en avant. Les routes départementales portent ainsi un enjeu plus large de solidarité entre les Séquano-dionysiens, de transformation économique et de lisibilité du territoire, afin de fabriquer des lieux de cohésion sociale et d'identité, supports d'aménités et de communs.

Le devenir des 345 km de voies départementales – ex routes nationales, liaisons intercommunales et voies de centres-villes –, forme un premier marqueur important des grandes transformations en cours et à venir de la Seine-Saint-Denis. Mais ce réseau reste marqué par l'urbanisme et les travaux opérés après-guerre, pour aménager des voies rapides et adapter la ville à la voiture. La part prédominante de l'espace public dédié à la voiture, les ouvrages autoroutiers, la dégradation parfois brutale des plantations d'alignement, des rives et des alignements bâtis..., ont progressivement abîmé le paysage urbain et dissuadé d'autres usages. D'autres espaces publics départementaux apparaissent comme des lieux essentiels à investir. On pense notamment aux parvis et aux cours de collèges, aux lisières et aux abords des grands parcs, aux accès à nos équipements sportifs, crèches et services sociaux et médico-sociaux départementaux.

La reconquête et la transformation de l'espace public demande de l'ambition, des moyens, mais aussi un principe de réalité face au temps long que nécessite l'aménagement du territoire. Elle s'inscrit dans un calendrier d'actions et de projets à mener d'ici à 2030, avec un premier jalon important marqué par l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024.

---

1] Source Consultation SSD 2030 – Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, données CNRS 2019

Au travers d'une stratégie dédiée et partagée de l'espace public, le Département a souhaité proposer un cadre d'actions transversal et partenarial des politiques publiques. Cette stratégie est le fruit d'approches croisées, amenées à se construire grâce aux retours d'expérience et aux enseignements tirés des différentes démarches, dans un travail étroit avec l'ensemble des partenaires. Appuyée sur une solide expertise technique et un fonctionnement en mode-projet, elle s'accompagnera d'outils d'évaluation et d'indicateurs, de partage de bonnes pratiques et de l'élaboration de référentiels, capables d'accompagner les évolutions à venir de la Seine-Saint-Denis. Le Département souhaite également que cette stratégie puisse être le support d'un travail collaboratif avec tous les acteurs de l'espace public, au premier rang desquels les Communes et les Territoires qui composent le territoire.

## 1. De nouvelles ambitions pour l'espace public

**Travailler à davantage de qualité et de résilience de l'espace public, ainsi qu'à la construction d'un territoire plus inclusif, mieux capable de répondre à la crise sociale et écologique.**

L'embellissement et l'apaisement de l'espace public restent étroitement liés aux enjeux environnementaux et sociaux. Avec l'ensemble de nos directions, les collectivités, les partenaires et les habitants, il s'agit de construire un cadre d'actions partagé, croisant les politiques d'aménagement des mobilités, d'eau et de végétalisation, avec les démarches menées en matières de lien social, d'insertion, d'éducation, d'art ou de sport. Cette transformation engagée de l'espace public de la Seine Saint-Denis connaîtra une première étape importante avec l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024.

### 1.1. L'environnement et l'inclusion sociale, deux composantes essentielles de l'espace public

L'aménagement d'un territoire plus résilient et plus écologique forme une ambition phare pour le Département afin de transformer l'espace public, tout comme celle de faire de l'espace public, un lieu de concertation et de cohésion sociale, accueillant pour tous, notamment pour ceux et celles qui y sont peu présents et les plus fragiles.

#### La résilience du territoire et la réponse aux enjeux environnementaux

A toutes les échelles, face au réchauffement climatique et à la crise environnementale, l'aménagement d'un espace public plus résilient et d'une plus grande place donnée à la nature et à l'eau en ville forment des invariants de nos politiques d'aménagement. En effet, les espaces publics contribuent de manière directe à de nombreux facteurs environnementaux, que ce soit par les actions en matières de mobilités et de qualité de l'air, de gestion de l'eau et des sols, de fraîcheur et de lutte contre les îlots de chaleur urbain, ou de renforcement de la végétation et de la biodiversité.

La construction d'un environnement plus résilient contribue par ailleurs de manière directe à l'embellissement des quartiers, alors que les habitants expriment de manière massive un besoin de contact visuel et physique à la nature et que le jardinage ou l'agriculture urbaine - au-delà de la production agricole - leur permettent une activité physique bénéfique et la construction de liens sociaux.

En matière de végétalisation, l'ambition du Département est d'intégrer aux enjeux d'embellissement et de paysage, une conception et une gestion intégrée de la nature en ville. En effet, la nature participe en premier lieu au rafraîchissement climatique, à la préservation des sols et au renforcement de la biodiversité. Un projet reste à mettre en place, afin de mêler étroitement les questions de paysage, d'environnement et d'usages. En ce sens, les objectifs sont de préserver le patrimoine arboré, de renforcer les continuités écologiques et la couverture arborée, ainsi que la place de l'alimentation dans l'espace public, via une diversité d'essences et de strates qualitatives et robustes adaptées aux évolutions climatiques et aux pollutions. Il s'agit aussi de valoriser la nature pour ses bénéfices en termes de santé publique, de lien intergénérationnel et d'éducation, et de développer la recherche et l'expérimentation, comme pour le recyclage des sols ou la culture sur dalle.

La préservation et la valorisation de la ressource en eau participe, elle aussi, de l'aménagement du territoire, dans un objectif d'infiltration naturelle des eaux pluviales et d'amélioration de la qualité de notre patrimoine hydraulique, et ce dans un contexte de forte urbanisation et imperméabilisation des sols. L'assèchement des cours d'eau et des nappes phréatiques, le stress hydrique des arbres en ville, tout comme les phénomènes d'inondations et de crues se sont accélérés ces dernières années.

Le territoire de la Seine-Saint-Denis a connu une urbanisation très rapide et importante au cours du XX<sup>ème</sup> siècle, sans que les réseaux permettant l'évacuation des eaux pluviales, réseaux unitaires et réseaux dits "eau pluviale", suivent le même développement. Dès la fin des années 1970, le Département a lutté contre le risque d'inondation en réalisant des bassins de rétention pour atteindre une capacité de stockage de près de 1,5 million de m<sup>3</sup>. Cette réponse, bien qu'efficace, reste basée sur des infrastructures lourdes et ne peut suffire. Il faut chercher, partout où c'est possible, dans un travail avec les Communes et les Territoires, à augmenter les surfaces de sols perméables, à maîtriser les pollutions des eaux pluviales, à valoriser la ressource en eau et à réhabiliter le patrimoine hydraulique que composent les canaux, les plans d'eau, les bassins, les rûs et les anciennes rivières, la Seine et la Marne...

Avec l'augmentation des températures, l'espace public doit également contribuer pleinement au rafraîchissement et à la lutte contre le phénomène d'îlot de chaleur urbain. Or, du fait de son tissu urbain, de la densité des infrastructures de transport et de son histoire industrielle, la majeure partie du département – à l'exception des parts nord-est et sud-est –, appartient à la zone dense de l'agglomération parisienne, où s'observe la formation des dômes de chaleur pendant les périodes de canicule.

Si l'évolution climatique reste sujette à différents scénarios, qui varient en fonction de l'évolution des émissions mondiales de gaz à effet de serre, le cap symbolique des 2°C de réchauffement par rapport à l'ère préindustrielle est désormais franchi en Seine-Saint-Denis. L'hypothèse la plus optimiste indique, pour l'avenir :

- près de 20 jours caniculaires en 2030 (températures minimales de 35°C le jour et 20°C la nuit), contre moins de 14 jours annuels en 2010,
- une surface de sols secs augmentée de 10% en 2050,
- un risque de crues centennales accru de 40% à l'horizon 2050.

Ces tendances indiquent un risque sanitaire accru pour nos populations, que notre stratégie devra contribuer à prévenir et limiter. Ce d'autant plus que l'augmentation des températures augmente aussi la fréquence des pics de pollution, dans un contexte où le niveau de mortalité par maladies respiratoires est d'ores et déjà supérieur de 33% en Seine-Saint-Denis, comparé à la moyenne de la métropole du Grand Paris. La Seine-Saint-Denis a été le deuxième département métropolitain le plus touché par la surmortalité lors de l'épisode caniculaire de 2003.

A l'avenir, il s'agit de repenser la place et le rôle des espaces de nature. En effet, l'impact des parcs ou des emprises vertes en pleine terre sur le phénomène d'îlot de chaleur urbain est significatif en ville, avec des baisses de températures d'environ 1°C observées dans un rayon de 100 mètres alentour<sup>2</sup>. Les espaces de nature constituent ainsi des vecteurs de santé, de bien-être, de lien social et de résilience face au changement climatique.

Porter des objectifs d'excellence environnementale implique enfin de réinterroger, avec nos partenaires, nos manières de faire et les matériaux utilisés en matière d'aménagement et de mobilier urbain. Il s'agit notamment de favoriser les filières du réemploi et/ou du recyclage, mais aussi de travailler à des chantiers vertueux en matières d'impacts environnementaux et de circuits d'approvisionnement.

<sup>2</sup> Baisses respectives de 1°C autour dans un rayon de 100m. autour d'un parc de 100m<sup>2</sup>, dans des rues étroites au bâti inférieur à 15 mètres de haut, et de 0,8°C grâce à une augmentation de 10 % de l'emprise verte au sol (Pauleit et al., 2000)



## Des espaces publics inclusifs, accueillants pour toutes et tous

Repenser les espaces publics départementaux à partir d'un objectif du « vivre ensemble » et d'« aller vers », va bien au-delà de la conformité aux règles d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, alors que l'essor démographique de la Seine-Saint-Denis en fait l'un des départements les plus dynamiques de France.

En effet, l'espace public de Seine-Saint-Denis, et particulièrement la voirie départementale, a d'abord été conçu comme un espace de circulation et de transit. Rarement hospitalier, il reste souvent propice aux mésusages (dépôts sauvages, stationnement illicite...) et se révèle souvent source d'inconfort voire d'insécurité, en particulier pour les femmes et les plus fragiles. Il convient de noter que 40% de femmes disent ne pas fréquenter certains lieux publics suite à des manifestations du sexisme. Avec une desserte lacunaire en transports publics de nombreux quartiers de politique de la ville, la question de la mobilité reste un enjeu important pour le désenclavement des quartiers prioritaires, l'accès à l'emploi, à la formation, aux services et loisirs<sup>3</sup>... Ces différents facteurs concourent à exclure, ou à rendre invisibles, de larges pans de la population, notamment les femmes<sup>4</sup> et les plus fragiles. En effet, les études montrent que la pratique du vélo est moins importante chez les femmes que chez les hommes.

Les enjeux sont pourtant majeurs. La Seine-Saint-Denis est le territoire le plus jeune de France métropolitaine, avec un taux de natalité de 15,5 pour mille, soit 5 points de plus que la moyenne métropolitaine. En 2020, près de 28 000 naissances ont été domiciliées dans département, soit près d'une naissance sur 25 de France métropolitaine<sup>5</sup>. Dans le même temps, le nombre de personnes âgées, et parmi elles, de personnes dépendantes, vont fortement s'accroître dans les prochaines années. Les projections de l'INSEE indiquent que d'ici 2035, le nombre de personnes âgées d'au moins 60 ans vivant dans le département devraient augmenter de 45%, et de 119 % pour les personnes âgées d'au moins 85 ans. Il s'agit du taux de progression estimé le plus important de la région Île-de-France.

Cette ambition, qui peut être portée sans naïveté, mais aussi sans cynisme, exige tout d'abord de davantage associer les habitants et les acteurs économiques riverains, afin de mieux appréhender les usages et le point de vue d'utilisateurs potentiels, lors de la conception des espaces. Une attention particulière sera ainsi portée aux modalités de concertation, dès que possible, en amont comme pendant la réalisation et l'évaluation des projets.

Rendre les espaces publics accueillants et inclusifs suppose également de repenser, dans tous les projets les questions de centralité, et donc d'abord celle des services, publics comme privés, transitoires comme permanents, qui pourront contribuer à cette animation ; et ensuite celle des cheminements qui y conduisent, en prêtant une attention particulière aux enjeux de sécurité, d'éclairage, de lisibilité et de distance<sup>6</sup>. De premiers documents d'orientations départementales ont été engagés dans ce domaine

Au travers du Plan départemental d'action en faveur de l'égalité hommes - femmes, le Département porte l'ambition d'avoir un impact réel sur la vie des femmes en Seine-Saint-Denis, que cela soit par une plus grande prise en compte des femmes dans les politiques publiques, dans l'accès à la culture, au sport ou à l'emploi. Le Département prévoit également de repenser l'espace public pour qu'il soit plus égalitaire, alors que les femmes sont moins présentes dans la rue et s'y sentent davantage en insécurité. En effet, les

3] D'après l'étude « Quartiers populaires et politiques de mobilités : enjeux et retours d'expériences locales », France urbaine, janvier 2021

4] Le département de la Seine-Saint-Denis compte 776 368 femmes et 745 680 hommes (INSEE 2022)

5] Soit le même nombre de naissances que dans le Nord (30 000), sur un territoire 24 fois plus petit

6] Le rapport Broussy (Nous vieillirons ensemble, 2021) rappelle ainsi l'importance de garantir aux personnes âgées une capacité de mobilité de proximité, c'est-à-dire des 300-400 mètres (p. 129) et les bénéfices du maintien à domicile en matière de finances publiques

politiques d'aménagement, d'embellissement et d'animation de l'espace public participent en premier lieu de la promotion de la place des femmes et des publics vulnérables dans l'espace public. Des actions ont déjà été engagées en ce sens, au travers de l'aménagement des cours Oasis avec le CAUE 93, des questions de signalétique ou d'éclairage, mais aussi de terrains de jeux.

Dans l'ensemble, un espace public plus sécurisé, plus agréable et plus qualitatif se pense non seulement au bénéfice de ses habitants et de ses habitantes, mais aussi d'une plus grande attractivité en matière d'emploi pour les personnes venant travailler en Seine-Saint-Denis, notamment dans les filières éducatives ou médico-sociales sous-tension.

Le « Référentiel Quartiers inclusifs » s'attache quant à lui à mieux répondre aux enjeux du vieillissement de la population. Le Département a entamé une large réflexion sur l'accompagnement du maintien à domicile des personnes âgées et en situation de handicap dans le cadre de l'élaboration de son quatrième schéma autonomie et inclusion voté fin 2019. L'ambition, au travers de cette nouvelle politique publique, est de garantir l'autonomie des personnes âgées et en situation de handicap en créant de bonnes conditions de vie au sein du domicile et du quartier, en transformant l'environnement social et urbain. Cela passe aussi par une meilleure conception des espaces publics. Le déploiement de la démarche « Quartiers inclusifs » auprès de collectivités locales et de bailleurs sociaux partenaires exprime depuis 2020 la volonté forte de placer le territoire de la Seine-Saint-Denis comme exemplaire en matière d'inclusion des personnes en perte d'autonomie.

Au-delà des questions d'accessibilité, ces ambitions appellent un travail sur la qualité, de sécurité et de confort de l'espace public. L'espace public départemental doit permettre à chacun de se déplacer et de « rester ». On le voit, il s'agit réellement d'enrichir les référentiels guidant la fabrique de l'espace public, pour aller très au-delà des questions techniques et inclure des problématiques transversales liées à son usage, pour tous et toutes.

## 1.2. Un renouveau dans l'aménagement des espaces publics

### L'apaisement du trafic motorisé et l'amélioration de la qualité de l'air

La congestion des réseaux de transport, les problèmes de santé liés à la pollution de l'air, concernent l'ensemble des Séquano-dionysiens, qui rencontrent dans le même temps des besoins croissants en mobilité. La poursuite du Plan Vélo voté par le Département, l'extension du réseau de transport en commun (Grand Paris Express, prolongement de lignes de métro, RER, TZen, TCSP, tramway...), l'essor du vélo et des mobilités partagées sont autant d'améliorations de leur quotidien. Néanmoins, la réussite de leur mise en œuvre nécessite de construire une action publique concertée et d'accompagner l'évolution des comportements de chacun.

En matière de transports, l'accord de Paris de 2015, ratifié par l'Union européenne en 2016, fixe des objectifs de réduction des Gaz à Effet de Serre (GES), dont les transports forment des contributeurs directs. Cette évolution des mobilités en faveur de modes faiblement émetteurs de GES, répond dans le même temps à des enjeux de santé publique et de qualité de l'air, particulièrement importants dans la zone dense de l'agglomération parisienne. 69 000 Séquano-dionysiens sont ainsi exposés à des niveaux de dioxyde d'azote supérieurs aux limites réglementaires et 67 jours de dépassement de la valeur journalière limite de 50 µg/m<sup>3</sup> pour les particules fines PM<sub>10</sub> ont été relevés par an, à la station de mesure de Saint-Denis<sup>7</sup>. Or les particules fines – PM<sub>10</sub> et PM<sub>2,5</sub> – et le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) sont notamment le fait du trafic routier, et plus spécifiquement des véhicules diesel.

---

7] Airparif 2017

En réponse, le déploiement progressif de la ZFE métropolitaine vise à encourager la circulation des véhicules les plus propres. L'entrée en vigueur de sa troisième étape, reportée à début 2023, limitera la circulation des véhicules les plus polluants au Crit'Air 3, à l'intérieur de l'autoroute A86. Cette nouvelle étape renforce l'importance d'accompagner financièrement les propriétaires au renouvellement du parc motorisé, de prodiguer un accompagnement social et des campagnes d'information, alors que le parc de véhicules ancien et concerné est particulièrement important en Seine-Saint-Denis.

Partageant ces objectifs, l'ambition du Département est de réduire la place de l'espace public accordée aux véhicules thermiques individuels, en faveur des modes actifs et des transports en commun. Cet effort concernera aussi le transport des marchandises, la stratégie logistique portée par le Département devant favoriser le report vers le transport fluvial (canaux) et la cyclo-logistique.

### **La requalification des voies départementales**

L'embellissement et l'apaisement des routes départementales sont des conditions essentielles pour redonner de l'attractivité et de la qualité de vie à notre département, améliorer le quotidien et la santé de ceux qui y habitent ou y travaillent. Il s'agit autant de pouvoir s'y déplacer, y marcher ou y pédaler en toute sécurité, que de pouvoir s'y asseoir, y consommer ou s'y reposer... Les voies départementales doivent aussi devenir des espaces d'aménités et de services, des lieux d'animation et d'appropriation collective.

Cette ambition est celle d'aménager d'ici 2030 des rues plus belles, plus agréables et plus sûres, davantage végétalisées et ombragées. Conforter l'espace public implique aussi de travailler les voies départementales dans leurs riverainetés et leurs liens étroits avec leurs franges. L'animation et l'appropriation des espaces publics passent ainsi par une plus grande prise en compte des acteurs locaux et des habitants, afin de créer davantage de synergies entre les questions d'espace public et de programmation des rez-de-chaussée. L'ambition est de travailler, plus que par le passé, de façade à façade, notamment lorsque des enjeux urbains forts sont identifiés.

### **Le rôle essentiel de l'eau, de la nature et de l'alimentation en ville**

Au travers du Plan Canopée déjà engagé par le Département, les enjeux de renforcement de couverture arborée et de protection du patrimoine arboré ont été affirmés comme des priorités pour le territoire. En effet, le rétablissement de plantations d'arbres dans l'espace public, le renouvellement des sujets malades, le renforcement et la préservation des alignements parfois centenaires, participent de la création de grandes continuités qui fabriquent le paysage métropolitain et façonnent la trame verte du territoire. Une charte départementale a été mise place, afin d'éviter la dégradation ou l'abattage d'arbres dans l'espace public et leur donner une valeur financière. L'aménagement de larges fosses ou de fosses continues en pied d'arbres et d'espaces paysagers en pleine terre, partout là où c'est possible et lorsque les contraintes le permettent, accompagnera le déploiement du Plan Canopée<sup>8</sup>, tout comme l'aménagement de forêts urbaines. Ces dispositifs seront étudiés avec les Villes et les Territoires, en regard notamment des contraintes de gestion et d'entretien.

Autre axe structurant des politiques publiques départementales, l'adoption du Plan Alimentaire Territorial replace les questions d'alimentation et d'agriculture urbaine au cœur des enjeux sur l'espace public. En effet, le PAT a vocation à conduire l'ensemble des partenaires à agir et expérimenter autant que possible à travers toutes les mailles du

<sup>8</sup> Le Plan Canopée vise à faire passer la couverture arborée de 16 à 20% sur l'ensemble du Département (Plan Canopée 2022)

système pour une alimentation saine et durable : production, approvisionnement, transformation, consommation, gestion des déchets. Il s'agit de contribuer au développement de nouvelles filières et de soutenir les coopératives, les acteurs les associations travaillant dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation, de la gestion des déchets, d'une production locale et des circuits courts, en vue d'une plus grande autonomie alimentaire.

En matière d'expérimentation sur l'eau et la nature en ville, des dispositifs adaptés au milieu urbain et des techniques innovantes de végétalisation, de culture et de gestion des eaux pluviales pourront être testés et construits là encore avec l'ensemble des acteurs concernés.

Le patrimoine naturel, que constituent nos grands parcs et nos cours d'eau, doit par ailleurs être mieux valorisé, tant en termes d'accessibilité que sur le plan écologique, paysager ou social. En agglomération dense, cette accessibilité à la végétation et l'eau est essentielle en termes de bien-être social, de qualité de vie et de réduction du stress urbain. Offrir à moins de 10 min de chez soi un massif d'arbres ou un espace vert, un environnement calme et apaisé, un plan d'eau ou un lieu de rafraîchissement..., est devenu un enjeu de santé publique prioritaire, auquel le Département, fortement engagé sur les questions sociales, se doit de répondre. En ce sens, une meilleure inscription dans le territoire des parcs départementaux et des plans d'eau, qui forment des espaces ressources en cas de crise, est un enjeu majeur, tout comme le développement de sites de baignade et l'amélioration de la qualité de nos cours d'eau

L'adaptation de grande surface asphaltée et de parvis trop minéral (gare, stade sportif, cours de collège, crèche...), forme une autre ambition importante. Transformer ces surfaces asphaltées en « îlots de fraîcheur » et de nature permet d'offrir des lieux de vie et de contact à la nature plus agréables, mais aussi de véritables refuges urbains quand les températures s'affolent. Le travail sur des temps d'accès élargis aux équipements départementaux les week-ends, en soirées ou en congés scolaires, ou sur des temps d'animation et d'accès dédiés, forment un autre levier sur lequel innover en matière de gestion et de chronotopie urbaine.

Enfin, la valorisation du paysage répond à l'ambition d'embellir et de rendre attractive la Seine-Saint-Denis dans son identité géographique. L'aménagement de perspectives, de belvédères et de points de vue, comme la mise en valeur des horizons et de la topographie, sont essentiels. Cela concerne autant les grands tracés et les entités paysagères, que des ensembles urbains vernaculaires. Les voies d'eau et les bassins, les parcs et les forêts, les infrastructures de transport – autoroutes et voies ferrées -, les tracés historiques des anciennes routes nationales et des grandes départementales, les quartiers politique de la ville ou les tissus pavillonnaires..., sont tous des éléments constitutifs du paysage du Département qu'il s'agit de mieux valoriser.

### **1.3. L'accompagnement des changements de pratiques en matière de mobilités**

#### **Des leviers autour des grands projets de transport et de l'intermodalité**

Le Département va connaître dans la décennie à venir une transformation importante de son réseau de transport public. Les prolongements de métros en projet ou récents (L12, L11), de tramways (T1, T4, T8, T11 Express), les projets de nouvelles lignes de TCSP (TZen3, Bus Bords de Marne, Aulnay-Sevran-Villepinte-Tremblay) et la mise en service des lignes 15 et 16 du Grand Paris Express sont des projets essentiels pour structurer l'offre d'ici à 2030 et au-delà. Cette offre nouvelle va provoquer de nouveaux usages et transformer l'espace public.

Au-delà des gains d'accessibilité considérables, l'organisation du rabattement à pied, à vélo et en bus vers les gares, constitue un enjeu important. En effet, ces lignes et ces gares impacteront directement la transformation des voies départementales et les besoins en services de mobilités, ainsi que le développement de nouvelles centralités. Afin d'accompagner l'émergence de ces « hubs intermodaux » le Département travaille en complément du Plan Vélo, à des mesures en faveur de la marche et des bus, tous deux étant particulièrement essentiels à la mobilité quotidienne de Séquanos-dionysiens.

Demain, ces grands projets permettront de compléter l'offre mais aussi de désaturer les lignes actuelles. A court terme, il conviendrait d'améliorer la qualité du temps de transport, la fréquence et la régularité des lignes afin d'inciter au report modal, mais aussi d'améliorer le confort quotidien des usagers. A ce titre, le confort des lieux d'attente, des systèmes d'information trafic en temps réel, une plus grande régularité des lignes, ou le renouvellement des rames de RER et de métro par du matériel moderne et confortable forment autant d'enjeux essentiels pour les habitants et les travailleurs de la Seine-Saint-Denis.

### **Le soutien aux modes actifs, le vélo et la marche, et aux bus**

Aujourd'hui, avec 40% de part modale, la marche demeure de loin le premier mode de déplacement en Île-de-France et en Seine-Saint-Denis, en particulier pour les courtes distances<sup>9</sup>. La marche, comme les transports collectifs, est par ailleurs davantage utilisée par les populations défavorisées, les jeunes et les femmes<sup>10</sup>, comme l'a montré le fort usage des transports collectifs en Seine-Saint-Denis par les travailleurs dits « essentiels » pendant les confinements successifs.

Si la marche forme un mode de déplacement, écologique et efficace, elle est aussi particulièrement bénéfique en termes de santé, comme facteur de renforcement musculaire, de maintien de l'autonomie et de prévention de l'obésité. C'est pourquoi le Département a engagé l'élaboration d'un « Plan Marche », afin de proposer des solutions opérationnelles en faveur des piétons dans toutes ces dimensions. En effet, marcher en Seine-Saint-Denis reste un véritable enjeu. Les mésusages, le stationnement sauvage, l'étroitesse des trottoirs, l'ampleur et la vitesse du trafic routier, le bruit et la pollution, la dangerosité des carrefours..., rendent les cheminements piétons souvent impraticables. Ces obstacles sont confortés par le manque d'agréments des voies départementales, tandis que les ouvrages routiers et les nombreuses infrastructures de transport forment de coupures urbaines difficilement franchissables. Cette question se pose avec une acuité particulière pour les enfants et leurs accompagnants - y compris les plus jeunes dans le cadre de l'apprentissage de la marche - et pour les personnes âgées ou à mobilité réduite. La question de la marche renvoie également à celle de la place des femmes dans l'espace public. L'amélioration de l'éclairage, des espaces verts, de la mobilité ou de la piétonnisation sont quelques-unes des pistes qui permettrait à la ville d'être plus inclusive.

En matière de modes actifs, l'essor de la pratique du vélo a été manifeste sur notre territoire ces dernières années, suite au déploiement de pistes cyclables<sup>11</sup> et à l'évolution des pratiques. Si la part modale cyclable reste modeste, les études<sup>12</sup> (CEREMA, OMNIL) constatent qu'elle est en forte augmentation depuis 2020 (de plus de 25%) et que sa distribution, dans l'agglomération parisienne, suit une progression croissante depuis la

9] Plus de 40 % des déplacements quotidiens des habitants de la Seine-Saint-Denis sont réalisés à pied (Enquête Globale Transport 2010)

10] D'après l'Enquête Globale Transport réalisée par la DRIEAT en 2010

11] 250 km de pistes cyclables ont été aménagées sur les voies départementales depuis 2019, dont 68 km de coronapistes

12] CEREMA, OMNIL enquête post covid : depuis 2020 part modale vélo +25%), Étude Apur juin 2021 : évolution des mobilités dans le grand Paris : entre 2001 et 2018, le nombre de déplacements à vélo en lien avec la Métropole du Grand Paris a été multiplié par 4

périphérie vers le centre. En Seine-Saint-Denis, des sites comme le canal de l'Ourcq ou la croix de Chavaux (avec plus de 3000 à 4000 passages par jour), enregistrent des records, tandis que les fréquentations ont doublé en un an depuis mai 2021 dans les communes situées entre 3 et 5 km de Paris. Le vélo offre un réel potentiel pour les trajets domicile-travail ou le rabattement aux gares de demain, du fait de la topographie plane et de l'essor des vélos à assistance électriques (VAE), qui rend possible un report modal de grande ampleur vers le vélo, y compris pour les trajets de grande distance. C'est dans ce sens que le Plan Vélo, déjà engagé par le Département, poursuit l'aménagement d'un réseau de voies départementales 100% cyclable, soutient la pose d'arceaux vélo et encourage sa pratique quotidienne.

Sur les moyennes et plus longues distances, les bus constituent un mode de transport essentiel, particulièrement important dans les liaisons intercommunales et le rabattement aux gares. Si l'on compare aux autres départements<sup>13</sup>, le bus tient une place particulière en Seine-Saint-Denis, où les usagers travaillent pour une part importante en horaires décalés et où une part importante de la population n'est pas motorisée. 173 lignes de bus parcourent le département pour plus de 8000 points d'arrêts, avec plus d'une trentaine d'ESP (éco-stations bus), qui constituent pour certaines d'entre elles des espaces publics structurants, comme à Bobigny Pablo-Picasso. C'est pourquoi le Département a engagé avec les Etablissements Publics Territoriaux un travail d'analyse et de propositions innovantes sur le rôle du bus et sa place dans l'espace public.

### **Une stratégie en faveur des services de mobilité et d'une logistique urbaine durable**

L'avenir des mobilités est aux modes les moins consommateurs d'espace, les plus efficaces et les moins polluants, comme les véhicules électriques et (bio)GNV, les services de mobilités partagées ou en libre-partage, la logistique urbaine durable. C'est en ce sens que le Département recherche toutes les opportunités de déployer sur le territoire des alternatives aux énergies fossiles, en favorisant l'émergence de stations GNV et de recharges pour véhicules électriques.

Parmi les solutions permettant de libérer l'espace public de la part actuellement occupée par la voiture particulière, le covoiturage permet la réduction du nombre de véhicules en circulation tout en économisant les coûts de fonctionnement de l'utilisation d'un véhicule particulier. Le Département recherche ainsi la création de places réservées au covoiturage chaque fois que possible dans ses équipements ou sur les rues départementales. Par ailleurs le Département contribue aussi au développement de la pratique de l'autopartage (passant par l'installation de stations en voirie), afin de libérer l'espace public de véhicule pas ou peu utilisés (un véhicule en autopartage libère six places de stationnement). Les fonctions logistiques occupent enfin une place considérable dans l'espace séquanodionysien, en matière de flux générés (développement du e-commerce) et d'impact sur la qualité de l'air. Pour une part les solutions à rechercher pour favoriser de nouvelles solutions logistiques plus vertueuses pour l'environnement se situent sur l'espace public : aide à l'implantation de stations GNV pour favoriser la transition énergétique des transporteurs, fluidification de l'utilisation des aires de livraison pour en augmenter la rotation et désengorger la voirie roulante, favoriser la circulation des vélos-cargos en adaptant les routes départementales ou encore, favoriser l'installation de consignes automatiques dans les espaces publics.

Le Département cherche également à peser sur le système logistique métropolitain, en recherchant avec des partenaires, comme la Sogaris, le déploiement de solutions logistiques innovantes s'appuyant sur le réseau ferré et sur les canaux présents sur le territoire.

---

<sup>13</sup>] 40% des validations usagers dans le département dans les transports collectifs se font dans les bus, source Enquête Transports de Voyageurs de l'INSEE - 2019

## 1.4. L'embellissement et l'amélioration du cadre de vie

### Des démarches de concertation et de co-conception des projets

L'espace public doit pouvoir offrir des lieux accueillants au cœur de quartiers, soutenir la dynamique commerciale, proposer des espaces d'expression et de démocratie locale accueillants pour toutes et tous, et notamment les plus jeunes, les femmes, les personnes âgées, les personnes immigrées ou issues de l'immigration ou les personnes isolées.

Une plus large place sera ainsi donnée à la concertation et à la co-production, aux habitants et aux acteurs du territoire en travaillant avec les Villes et les Territoires. L'objectif est de favoriser les constructions et les appropriations collectives, de soutenir les actions événementielles et culturelles, d'investir les rez-de-chaussée afin de conforter l'urbanité et l'animation de l'espace public.

La stratégie sur l'espace public porte par ailleurs une ambition sur les temps des projets et les manières de faire, pour proposer des changements à la fois agiles et rapides. Or des actions légères et temporaires d'aménagement, la chronotopie ou la gestion différenciée des espaces publics, permettent de déployer d'autres usages ou d'autres configurations spatiales, de manière réversible.

L'urbanisme transitoire a notamment montré, au travers des pistes cyclables transitoires ou des contre-terrasses, que des réponses étaient possibles dans l'attente du temps long des grands projets d'aménagement et en préfiguration des transformations à venir. La recherche de dispositifs tels que les fermetures temporaires de rues, voire leur piétonisation, la gestion des vitesses de circulation, le recours aux marquages au sol ou au mobilier amovible..., répondent à ce renouveau nécessaire dans la gestion des espaces publics au bénéfice de la vie locale.

### La place de l'art et du sport dans l'espace public

L'émergence de nouveaux usages sera également portée par un embellissement et un équipement de l'espace public, au travers de démarches à la fois sportives, ludiques et artistiques, dans un souci d'implication des habitants à la création de leur cadre de vie.

L'engagement du programme départemental « L'art pour embellir l'espace public » sur un plan d'actions pluriannuel forme une des ambitions culturelles du mandat pour promouvoir la présence de l'art et la culture dans l'espace public. Il fait écho aux autres ambitions que sont notamment la démocratisation de l'excellence sous toutes ses formes, ainsi que la volonté de faire rayonner la Seine-Saint-Denis en donnant un sentiment de fierté et d'appartenance à ses habitantes et habitants. Ce programme artistique, qui entend mobiliser les forces vives de la Seine-Saint-Denis, vient jalonner le territoire départemental sous la forme de parcours artistiques. Ces derniers promouvront une autre vision de la ville qui, en favorisant les pratiques artistiques et culturelles dans l'espace public, dessinera de nouvelles possibilités de rencontre et de partage, pour inscrire de nouvelles hospitalités au cœur de notre département.

En matière de sport, un autre axe structurant de la politique sportive départementale, vise à favoriser une offre d'équipements équilibrée et attractive pour les pratiques libres et conventionnées. A cet égard, au regard de la carence d'équipements, des enjeux de santé et de l'évolution des pratiques, le développement d'équipements sportifs de proximité dans l'espace public est devenu un nouvel objectif prioritaire du Département, pour accroître les lieux de pratique, favoriser la diversité des usages et des publics et améliorer la qualité de l'offre. Cela impliquera également d'optimiser l'usage des équipements. Ces équipements viseront à diversifier les pratiques et les pratiquants, à intégrer les dimensions éco-responsables évoquées plus haut et offriront également l'opportunité de requalification et d'embellissement des espaces publics.

Les grands projets d'aménagement, économiques et sociaux que connaît aujourd'hui la Seine-Saint-Denis, et en priorité les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, invitent enfin à amplifier les démarches de design actif innovantes, portées par tout un réseau d'acteurs. C'est en ce sens qu'une stratégie intégrée d'interventions artistiques et sportives dans l'espace public a été engagée par le Département pour préparer la tenue des Jeux, mais aussi leur héritage sur l'ensemble du territoire de la Seine-Saint-Denis.

### **Des services publics qui investissent l'espace public**

Les services publics peuvent eux aussi concourir à l'animation de l'espace public, en l'investissant sous des formes variées, pour y conduire des actions dites « d'aller vers », c'est-à-dire des actions d'information, de sensibilisation, d'orientation, voire la délivrance de certains services, grâce à des interventions mobiles (maraudes, équipes mobiles) ou à des implantations légères de type kiosques, barnums ou bus.

La campagne de vaccination contre la Covid-19 est venue récemment rappeler, tout particulièrement dans notre territoire, l'importance de ce mode d'intervention pour toucher des populations qui n'expriment pas explicitement de demande à l'égard des services publics et les fréquentent spontanément peu.

Dans certains cas, cette faible fréquentation s'explique par les efforts qui restent souvent nécessaires aujourd'hui pour accéder aux services publics : se renseigner, prendre rendez-vous, se déplacer sur un horaire prévu à l'avance... Les actions d'aller vers permettent alors à la fois de rendre le service public visible et de le rapprocher des lieux de vie et de passage des habitants, leur permettant ainsi d'y accéder plus facilement. Elles incarnent, à l'heure de la transformation publique par le *nudge*, un service public « sans effort ».

Cette faible fréquentation peut en outre parfois s'expliquer par une forme de défiance et/ou de crainte à l'égard des institutions publiques. C'est par exemple le cas des jeunes fragiles et faiblement insérés socialement qui constituent public-cible de la prévention spécialisée. L'espace public constitue alors un lieu de rencontre spontané, faiblement institutionnalisé, anonyme, propice à l'établissement progressif d'une relation de confiance. Ce mode d'utilisation de l'espace public constitue historiquement une spécificité des éducateurs de rue, mais aussi des associations intervenant auprès de publics fortement précaires et marginalisés (sans-domiciles-fixes, travailleurs du sexe, etc.).

L'inscription des services publics dans les espaces publics constitue donc un levier utile de la lutte contre le non-recours aux droits. Mais elle ouvre également un champ de réflexion fécond quant à l'évolution des services publics. En inversant la logique de « guichet » qui voulait que l'utilisateur, forcément porteur d'une demande, sollicite l'intervention du service public, elle retourne les responsabilités : il incombe désormais au service public de s'adresser à l'utilisateur, de chercher à capter son attention, d'éveiller son envie, de faire émerger un besoin. Un tel renversement contribue à faire évoluer les logiques-mêmes du service public, amené à s'adapter davantage aux représentations et aux modes de vie des usagers, à s'adapter plus finement à la diversité des demandes et des besoins. La stratégie porte donc une ambition de déploiement de ce type d'actions, par les services départementaux ou par leurs partenaires, selon des modalités qui pourront être adaptées aux besoins et au contexte.



## 2. Des axes opérationnels pour transformer l'espace public

**La stratégie de l'espace public en Seine-Saint-Denis soutient sa requalification dans toutes ses dimensions : par une transformation progressive des carrefours et des voies départementales, par l'aménagement des délaissés, par une valorisation des parcs départementaux, des cours d'eau, des collèges, des services sociaux et médico-sociaux et des équipements départementaux dans le territoire.**

### Axe 1 / Aménager des espaces publics beaux et qualitatifs

Au travers d'une stratégie partagée, l'ambition est de porter un renouveau progressif du paysage et du cadre de vie en Seine-Saint-Denis, notamment par l'aménagement d'un réseau de promenades et de places ombragées sur les espaces publics structurants. Cet embellissement de l'espace public implique une recherche de qualité dans la conception des projets et les revêtements de sols, de travailler avec les Villes et les Territoires sur les matériaux et le mobilier urbain et les questions de gestion ultérieure. Le recours plus important aux revêtements de sols qualitatifs permettra en premier lieu d'élever la qualité des aménagements, en favorisant les filières bio-sourcées et les matériaux écologiques, respectueux de la santé et de l'environnement. Dans ce domaine, l'élaboration de référentiels partagés avec les partenaires en aménagement de voirie contribuera à définir ces nouveaux standards.

En parallèle, le travail sur le mobilier urbain et le design des espaces piétons, que le Département engagera avec les Communes et les Territoires - décisionnaires dans ce domaine -, pourra contribuer à façonner une identité propre aux voies départementales et à répondre aux besoins des usagers et des piétons. Sur ce volet, le succès de cette stratégie suppose de questionner les compétences des différents acteurs en matière de gestion des espaces publics et de travailler à des évolutions possibles.

En matière d'aménagement, la transformation du réseau routier départemental implique de donner plus de place aux usages locaux, aux piétons, aux vélos, aux bus et aux modes alternatifs aux véhicules thermiques individuels, ainsi qu'à l'eau et la végétation... Partout là où c'est possible, ce changement de modèle, de la « route » à la « rue », s'accompagne d'un apaisement des vitesses d'une réduction de la place de la voiture.

La transformation progressive de carrefours départementaux contribuera par ailleurs à l'aménagement de places végétalisées le long des voies départementales, davantage sécurisées pour les piétons et accueillantes pour la vie locale. D'autres chantiers vont en ce sens, comme l'aménagement de parvis autour des futures gares et des collèges, mais aussi des dispositifs plus prospectifs de piétonnisation ou de partage de la voirie, de manière temporaire ou définitive, en référence aux « rues aux enfants » ou aux « vélorues ».

Avec des actions de réduction des coupures urbaines, voire de suppression des ouvrages d'art autoroutiers (autoponts, passages souterrains...), le Département contribue par ailleurs à la transformation et à l'insertion d'infrastructures de transport, à l'amélioration du franchissement des échangeurs et des portes. D'autres projets de grande ampleur restent à mener en matière d'insertion urbaine d'autoroutes, d'échangeurs et de voies ferrées, alors que notre territoire est particulièrement traversé par de nombreux réseaux. Ces projets seront menés avec l'Etat, la Région et la SNCF et les collectivités concernées.

## Les chantiers clés à déployer d'ici 2030

### De nouveaux standards de confort et de qualité des aménagements

- **Sur les pistes cyclables, les espaces piétons et paysagers, systématiser partout où c'est possible l'emploi de matériaux et de revêtements de sol clairs, qualitatifs ou innovants**, alternatifs à l'enrobé noir et au béton (granit, pavés drainants ou enherbés, matériaux issus de filières de recyclage ou du réemploi, revêtements rafraîchissants ou infiltrants, revêtements d'albedo faible ...)
- **Appréhender l'espace public dans sa globalité et concevoir les projets d'aménagement de façade à façade**
- **Coordonner avec les Villes et les Territoires l'installation de mobilier urbain et de services aux riverains et aux habitants**, soutenant les usages piétons, la vie locale et l'animation des rez-de-chaussée, notamment dans les centralités et les espaces « majeurs » ou patrimoniaux (abribus, salons urbains, bancs, abribus, étals et contre-terrasse, fontaines à boire, arceaux vélo ...)
- **Conforter l'identité et la cohérence des voies départementales au niveau des revêtements de sols, des essences d'arbres, des mâts d'éclairage et du mobilier urbain avec les Villes et les Territoires**, en particulier dans les centralités, les quartiers de gare, les quartiers Politique de la ville et au niveau des entrées de ville départementales
- **Elaborer des « référentiels qualités » de l'espace public avec les Villes et les Territoires** (matériaux et revêtements de sol, mobilier urbain, dispositifs de végétalisation, place de l'eau, services, voirie, pistes cyclables...)

### Vers un réseau de places, de parvis et de promenades ombragés

- **Renforcer les continuités d'alignement, la présence de bosquets d'arbres ou d'arbres isolés** dans l'espace public en application du Plan Canopée
- **Aménager un réseau de promenades plantées et ombragées structurantes pour le territoire** : le long des anciennes routes nationales et des grandes départementales, dans les centralités, les quartiers de gare et les quartiers Politique de la ville, aux abords des voies d'eau et des parcs
- **Engager la transformation de carrefours en places dans les lieux de centralités et les secteurs urbains**
- **Aménager des parvis végétalisés et désimperméabilisés**, au niveau des centralités, des gares, des collèges et des équipements départementaux

### La réduction des coupures urbaines et l'insertion des ouvrages d'art

- **Soutenir des démarches de requalification des ouvrages d'art et d'amélioration des franchissements**, par leur insertion urbaine, la requalification et l'éclairage des sous-faces, des installations artistiques ou de design actif
- **Expérimenter de nouvelles manières de faire pour insérer les échangeurs et les infrastructures de transport**, en favorisant le temps court des projets, le recyclage et la transformation de l'existant
- **Valoriser les délaissés et le foncier libre départemental en lien avec les activités en rives, l'animation des rez-de-chaussée, notamment commerciaux**

- **Porter des projets ambitieux d'insertion des coupures urbaines formées par les échangeurs, les autoroutes et les voies ferrées** avec l'Etat, la Région, la SNCF et les collectivités concernées.

### Des projets emblématiques

1. Des projets pilotes menés avec les Villes et les EPT pour installer des usages : la Rd932 aux Quatre Chemins, la Rd22 à Saint-Ouen, les aménagements transitoires de la Rd933
2. L'aménagement de promenades ombragées : la Rd932 de la porte de la Villette au Bourget, la Rd933 et le projet du TZen3, la Rd40 entre le canal de l'Ourcq et le parc des Hauteurs
3. La requalification de voies de centralités et de quartiers Politique de la Ville : la Rd943 à Clichy-sous-Bois au niveau du parc de la fosse Maussoin, la Rd20 à Aubervilliers, la Rd302 et la Rd20 à Montreuil, la Rd29 à Saint-Denis et Stains
4. La transformation de giratoires et de carrefours en places : le rond-point Schumann à Aulnay-Sevran, la place François Mitterrand à Montreuil
5. Des chantiers ambitieux d'insertion d'ouvrages d'art : la suppression des passages souterrains sur la Rd933 et la Rd932, la démolition de l'autopont de Pont de Bondy, la requalification de la porte Chaumont en lien avec Paris, l'embellissement des ouvrages d'art du canal de l'Ourcq

### **Axe 2 / Favoriser les mobilités partagées et durables**

Les projets de voirie engagent un nouveau partage de l'espace public et un apaisement de la voirie. Le Plan Vélo, le Plan Marche à l'étude, ainsi que les grands projets de transport de surface, s'accompagnent d'espaces plus généreux et confortables pour les piétons, de cheminements et de traversées piétonnes sécurisés et des pistes cyclables protégées, mais aussi de plantations d'alignement, pour l'ombrage des piétons et des cyclistes.

L'arrivée des grands projets de transport, comme les lignes de tramways, de TCSP et du TZen3, s'accompagnent d'une véritable requalification de façade à façade de voies départementales. Celles du Grand Paris Express et le maillage à venir avec les lignes de métro, RER et Transilien, favoriseront une plus grande desserte du département par des trajets en rocade et une meilleure intermodalité, autour de nouvelles centralités. D'ici 2030, il s'agit de travailler à un rabattement efficace sur les transports ferrés, mais aussi à la qualité et à la résilience des nouveaux parvis de gare.

Dans le même temps, le développement d'offres alternatives à la voiture individuelle, comme le covoiturage et l'autopartage, et le développement d'une logistique urbaine durable demeurent indispensables pour répondre aux problèmes de congestion et aux besoins de tous les territoires, notamment des zones de commerces et d'emploi et de la grande couronne.

## Les chantiers clés à déployer d'ici 2030

### **L'apaisement du trafic routier, la réduction du bruit et des pollutions**

- **Apaiser le trafic routier par une diminution des emprises dédiées à la circulation** sur la chaussée comme en stationnement
- **Expérimenter avec les Villes et les Territoires des dispositifs de gestion de la circulation**, au niveau des centres-villes, des équipements, des écoles et des collèges comme la limitation des vitesses à 20 ou 30 km/h, des « rues partagées », des « vélorues », des « chaucidous » ou des contre-sens cyclables, des plateaux traversants voire des traversées piétonnes en croix, des piétonnalisations hebdomadaires ou permanentes.

### **Un rééquilibrage de l'espace public en faveur des modes actifs, la marche et le vélo**

- **Soutenir la marche à pied par l'aménagement de trottoirs larges et confortables**, le désencombrement des trottoirs, la multiplication des traversées piétonnes sécurisées, une offre en mobilier urbain selon un maillage régulier, une signalétique adaptée et l'indication des distances et des temps de marche
- **Poursuivre le Plan vélo et l'aménagement d'un réseau départemental 100% cyclable**, à l'aide d'un réseau « RER Vélo » bien identifié, sécuriser les franchissements aux carrefours, équiper l'espace public (abris et arceaux vélos, jalonnement, signalétique, compteurs...).
- **Veiller à la mise en accessibilité de l'espace public**, y compris des parvis, pour les personnes à mobilité réduites et les seniors

### **Le soutien aux transports publics structurants et au réseau bus**

- **Réaliser des aménagements en faveur des bus et de lignes de transport structurantes sur les voies départementales**, en premier lieu pour le Tramway T1 et le futur TZen3, soutenir auprès des acteurs concernés le déploiement de stations bus équipées pour les usagers (abribus, bancs, informations trafic en temps réel)
- **Aménager des hubs d'intermodalités autour de parvis végétalisés et équipés en mobilier urbain, au niveau des stations existantes et futures**
- **Contribuer à la transformation des gares routières en éco-stations bus intégrées au tissu urbain**
- **Organiser le rabattement dans les quartiers de gare, en bus, à pied et à vélo**

### **Des services de logistique urbaine et de mobilités innovants ou partagés**

- **Soutenir l'implantation de nouveaux services de mobilité**, comme les véhicules en libre-service, l'autopartage, le covoiturage
- **Aider au déploiement d'un réseau d'avitaillement en énergie alternatives**, bornes électriques, à charge rapide, bornes (bio) GNV et hydrogène
- **Aider au déploiement de dispositifs spécifiques pour une logistique urbaine durable** et l'approvisionnement par véhicules propres du dernier kilomètre, par le contrôle et l'optimisation des places de livraison (vélo-cargos, espace de logistique urbaine de proximité)

## **Des projets emblématiques**

1. L'élaboration d'un Plan Marche et de recommandations d'aménagement autour de six sites significatifs des intérêts départementaux : la porte Chaumont/porte du Pré-Saint-Gervais, le pont de Bondy, la Rd20 à Aubervilliers, la Rd901 à la Courneuve, la Rd136 à Coubron, la Rd943 à Clichy
2. Le développement de carrefours cyclables à la hollandaise : les carrefours des Globes, de la Rd932 et de la Rd933
3. L'aménagement d'un réseau vélo structurant, notamment du dispositif RER V : le canal de l'Ourcq, la Rd933, la Rd932, la Rd986
4. Des projets de TCSP sur des axes structurants et desservant des gares et des stations du réseau lourd : les tramways T1, T4 et T8, le TZen3 de la Rd933, le TCSP de la Rd934 ou de la Rd115
5. L'accompagnement des grands projets de transport par l'aménagement de stations et de parvis davantage végétalisés et équipés en mobilier urbain : le GPE, les métros 11 et 12
6. L'aménagement de hubs de mobilité bien intégrés autour des futures gares du Grand Paris et gares RER : le carrefour des Six Routes, le pont de Bondy, la gare RER de Villepinte

## **Axe 3 / Concevoir des espaces publics résilients, rafraîchis et végétalisés**

En application du Plan canopée et de la politique de gestion des eaux pluviales, une plus grande place donnée à la nature et l'eau en ville constitue une composante essentielle des approches sur l'espace public, à mener en partenariat avec les Villes et les Territoires. Les actions déployées en aménagement viseront à augmenter les espaces plantés et végétalisés, les dispositifs d'ombrage et de rafraîchissement, les systèmes alternatifs de gestion des eaux pluviales et de désimperméabilisation des sols, mais également la présence récréative de l'eau.

A ce titre, le Département engagera avec les Villes et les Territoires des expérimentations en matière de rafraîchissement, que cela soit par des dispositifs d'ombrières permanents ou temporaires, ainsi que des jeux d'eau et des fontaines, là où c'est pertinent.

Ces mesures seront mises en œuvre au travers d'autres types de projets, comme la création de forêts urbaines ou de bosquets, la valorisation des bassins et des plans d'eau, la réouverture de rivières disparues, l'accès aux canaux, à la Seine et la Marne ainsi que l'aménagement de sites de baignade. L'eau et la nature y seront considérées pour leur rôle social et paysager, en favorisant un accès aux grands parcs et espaces naturels, ainsi qu'aux plans d'eau et aux espaces frais.

Les actions dans le domaine de l'agriculture urbaine et du Plan Alimentaire Territorial visent en premier lieu à dédier davantage de surfaces aux potagers, aux vergers, au jardinage, à l'agriculture urbaine et à l'horticulture, par la mise à disposition de foncier, de délaissés, de toitures ou d'emprises à déminéraliser. Un autre volet d'actions portera sur la mise en réseau des acteurs, leur ouverture sur l'extérieur et le déploiement de leurs actions dans l'espace public.

En matière de chantiers et d'espace public, il s'agit de développer davantage les matériaux, et les produits issus des filières du réemploi et du recyclage : par des expérimentations dans un premier temps – en particulier pour les revêtements de sol -, puis dans un second temps, par une généralisation des manières de faire et des sources d'approvisionnement. Le but est d'identifier les modes d'approvisionnement de ces éléments, mais également de proposer le développement de filières spécifiques qui pourront être portées, demain, avec les acteurs du territoire et de l'innovation. L'objectif de chantiers plus vertueux vise également à minimiser leurs impacts environnements, à privilégier les circuits courts de transport et d'approvisionnement, et à limiter les nuisances pour les habitants.

L'ensemble de ces démarches, qui doivent se déployer à toutes les échelles des aménagements, contribuera à construire à un espace public plus durable, résilient et rafraîchi.

### Les chantiers clés à déployer d'ici 2030

#### **Une plus grande place des arbres, de la nature, de la biodiversité et de l'agriculture en ville**

- **Renforcer la couverture arborée du département et sa biodiversité**, par des plantations d'alignement, des arbres en massifs ou isolés et la création de forêts urbaines
- **Privilégier des essences locales et robustes, des strates diversifiées de différentes échelles**, y compris à taille humaine, et des plans de gestion adaptée, raisonnée et sobre
- **Mieux inscrire les parcs et les forêts dans le territoire** en valorisant le paysage et les lisières, et en travaillant sur les cheminements et leurs accès (signalétique pour les piétons et les cyclistes, réduction des coupures urbaines et des difficultés de franchissement)
- **Aménager des corridors écologiques**, le long des voies départementales et sur des délaissés accessibles au public
- **Végétaliser l'espace public, expérimenter des techniques innovantes et définir les modalités d'entretien et de gestion avec les Villes et les Territoires** qui en ont la charge (diversification des palettes végétales, sols fertiles et technosols<sup>14</sup>, grimpantes, carottage en pied d'immeubles, fosses continues végétalisées...)
- **Travailler à une trame noire du territoire**, expérimenter des dispositifs d'éclairage des voies départementales favorables à la faune et répondant aux enjeux de sobriété énergétique
- **Développer les surfaces libres dédiées à l'agriculture et au jardinage urbain aux espaces de repas partagés et à la logistique alimentaire** sur du foncier disponible et des emprises à déminéraliser
- **Favoriser les actions « hors les murs » et l'ouverture sur l'espace public des acteurs travaillant dans l'agriculture urbaine et l'alimentation durable**

14] Ensemble des techniques de reconstitution de sols fertiles et vivants à partir de déchets urbains avec les matériaux en place, sans ou en minimisant l'apport de terres végétales

## La valorisation de l'eau par une gestion alternative et intégrée de la ressource

- **Réhabiliter les bassins départementaux de stockage des eaux pluviales, les valoriser comme espaces naturels et lieux de promenade**, conforter leur insertion urbaine, leur paysage et leur accessibilité
- **Valoriser et mobiliser les techniques de désimperméabilisation des sols, de déconnexion des eaux pluviales du réseau et de valorisation de la ressource dans tous les projets d'espaces publics** (rafraîchissement, arrosage, nettoyage...)
- **Favoriser l'eau visible et l'accès aux plans d'eau, aménager des sites de baignade**
- **Valoriser l'eau comme composante d'aménagement et de santé publique, y compris pour sa dimension sociale et ludique** (zones humides, noues paysagères, jardins de pluie, brumisateurs, jeux et miroirs d'eau en circuit fermé, fontaines à boire...)
- **Améliorer la qualité des eaux de la Seine, de la Marne et des canaux.**

## Des parvis et des cours Oasis

- **Aménager des cours Oasis dans les collèges et les équipements départementaux qui s'y prêtent**, offrir des espaces plus naturels dans les équipements accueillant des enfants, favoriser des aménagements et des matériaux écologiques et respectueux de la santé<sup>15</sup> (lieux ombragés, choix des matériaux, messages de prévention adaptés)
- **Désalphater et végétaliser les parvis, en privilégiant le maintien et le réusage des sols en place**
- **Expérimenter des rues – collèges apaisées et végétalisées avec les Villes et les Territoires**
- **Développer des actions d'éducation à l'environnement et de sensibilisation** aux enjeux d'amélioration du cadre de vie, notamment dans les collèges mais aussi dans les parcs pour faire découvrir aux plus jeunes, ce patrimoine insoupçonné

## Des matériaux et des dispositifs contre l'ICU

- **Améliorer le confort thermique en ville** : désimperméabiliser les sols, développer la part de matériaux clairs, infiltrants ou innovants, les dispositifs d'arrosage ou de refroidissement
- **Expérimenter l'installation d'ombrières, par des structures en dur ou des dispositifs amovibles**, dans les espaces contraints en matière de plantations d'arbres
- **Rendre accessibles la nuit les parcs et les espaces frais pendant les épisodes de canicule**

---

15] La convention signée en 2022 sur la prévention des cancers avec l'INCA pour des établissements scolaires « 0 exposition au cancer » engage le Département à favoriser la prévention des cancers, en agissant notamment sur les ouvrages dont il est responsable, notamment les collèges, par le biais du choix des matériaux, du bon usage des équipements et de messages de prévention au sein de ces équipements.

## Des aménagements issus des filières du réemploi et du recyclage

- **Soutenir la filière du réemploi et les coopérations avec les acteurs du territoire et de l'innovation**
- **Développer l'usage de matériaux recyclés ou bio-sourcés**, notamment pour les bordures de voirie, les revêtements de sols et le mobilier urbain...)
- **Poursuivre la mise en place de chartes environnementales et responsables avec les fournisseurs et les entreprises**
- **Favoriser les chantiers vertueux aux moindres impacts environnementaux**

### Des projets emblématiques

1. L'aménagement d'espaces paysagers en pleine terre le long des voies départementales, de noues paysagères : la Rd901 à la Courneuve, la Rd50 à Dugny
2. Le Plan Canopée : la Rd27 à Pantin et la Rd401 à Aulnay
3. La valorisation des parcs départementaux, des lisières et de leurs accès : le parc de la fosse Maussoin à Clichy, l'Aire des Vents et le Terrain des Essences à Dugny, le parc de la Haute Île à Neuilly-sur-Marne, le parc Georges Valbon depuis la RD901 à la Courneuve, le parc du Sausset à Aulnay et Villepinte, le parc de la Poudrerie à Sevran et Villepinte
4. La mise en œuvre de projets du volet « insertion urbaine » du Plan Bassins : les bassins de la Molette à La Courneuve, des Brouillards à Dugny ou de Pont-Yblon au Blanc-Mesnil, les sites de baignade du parc de la Bergère à Bobigny (à l'étude) et du parc Georges Valbon, la réouverture de la Vieille Mer
5. L'aménagement des cours Oasis dans les collèges et de parvis végétalisés : le collège Liberté à Drancy, le collège Victor Hugo à Noisy-le-Grand ...
6. Des projets de déploiement de jeux d'eau dans les parcs et espaces publics avec les Villes et les Territoires
7. L'expérimentation de matériaux de voirie sur des filières clés, comme les bordures de voirie pour les pistes cyclables départementales ou les revêtements de trottoirs

## Axe 4 / Équiper et embellir l'espace public par l'art et le sport

Dans une approche globale des questions de cadre de vie et d'usages, la stratégie sur la place de l'art et du sport dans l'espace public s'organise autour de trois différents programmes :

- le programme d'embellissement de l'espace public par l'art et la culture,
- la programmation de nouveaux équipements sportifs d'extérieur, en accès libre,
- l'aménagement de parcours artistiques et sportifs ludiques, porteurs d'identité pour le Département.



## L'art et l'embellissement de l'espace public

Le programme pour embellir l'espace public par l'art et la culture est amené à évoluer dans une continuité de ses actions. Ses « dimensions », s'adressent à une grande diversité de publics en lien avec les spécificités du territoire. Elles relèveront de quatre ordres :

- développer une diversité de regards pour illustrer la richesse culturelle et sociale de la Seine-Saint-Denis (dialogue art/sport, récits de notre territoire...);
- développer l'hospitalité de nos espaces publics (implication des habitant.e.s, inclusivité...);
- développer la résilience de nos villes (interventions sur les mobilités douces et usages de matériaux biosourcés...);
- œuvrer pour la reconnaissance des diversités et pour l'égalité (diversité de formes d'intervention artistique et des cultures mises en avant...)

La mise en œuvre de ce programme prendra la forme d'interventions diverses pérennes ou éphémères (*street art*, marquage au sol, sculpture, signalétique détournée, design actif) qui verront le jour dans les périmètres départementaux (voiries, canaux, parcs, ouvrages d'arts, ponts, murs, parvis des collèges), en se concentrant sur certaines zones emblématiques (axes structurants, opérations d'aménagement d'ampleur, projet de transports en commun), afin de construire un parcours d'ensemble cohérent et lisible.

Il est proposé de déployer ces interventions en priorité le long des trames bleues emblématiques du territoire, dans le cadre des opérations de requalification de voiries départementales, et aussi en lien avec les aménagements de transports en commun structurants du département notamment :

- sur le canal de l'Ourcq, du pont de la Folie au parc de la Poudrerie,
- sur le canal Saint-Denis et les quais de Seine,
- sur les bords de Marne et le parc départemental de la Haute-Île,
- la jonction "Carrefour des Six-Routes vers le parc Marville et le parc Georges Valbon,
- le trajet de la RD 932 entre la porte de la Villette et Le Bourget,
- le trajet de la RD 50 entre Le Bourget et le Village des médias, aux abords de l'aire des vents,
- le prolongement du T1,
- l'aménagement du Tzen3, et notamment le carrefour des Limites à Pantin, Bobigny et Romainville.

## De nouveaux équipements sportifs dans l'espace public

Plusieurs orientations sont données en matière d'équipements sportifs de pratique libre :

- la volonté de créer des équipements sportifs de proximité attractifs, conviviaux et non discriminants qui répondent à la diversité des usagers avec la prise en compte de la question du genre, du handicap, de l'intergénérationnel, avec une accessibilité renforcée,
- le souci de prendre en compte la transition écologique afin que ces sites intègrent notamment des espaces verts et permettent l'accès en mobilité douce,
- le souhait de développer des équipements sportifs multiples (plusieurs sports sur un même site), hybrides et innovants qui permettent de mixer les usages (art/sport, design actif, numérique).

Un travail de cartographie de l'offre existante et de concertation avec les collectivités et le mouvement sportif est nécessaire pour définir au mieux les usages, trouver les meilleurs emplacements afin que le projet d'animation de chaque site soit le plus pertinent possible. En effet, ces espaces seront à la fois utilisés par des pratiquants libres mais aussi par des conventionnés ; il convient donc d'envisager avec les acteurs sportifs locaux le projet de chaque site afin qu'ils soient de réels espaces de vie et de pratique qui bénéficient au plus grand monde. Enfin, les enjeux d'entretien, de maintenance, de sécurité de ces équipements seront à appréhender bien en amont afin que ces équipements soient durables et utilisés au mieux.

Un dispositif de soutien à destination des collectivités et des partenaires sportifs pour encourager la création ou la rénovation d'équipements sportifs de proximité. Pour ce faire, le conseil départemental abonderait l'enveloppe « Seine-Saint-Denis » du plan gouvernemental « équipements sportifs » à hauteur de l'intervention de l'Agence nationale du sport pour 2023 et 2024.

### **Des parcours de design actif déployés progressivement sur le territoire**

A partir du printemps 2022 jusqu'à la tenue des Jeux de 2024, les actions viseront à déployer sur le territoire départemental des parcours et des installations en lien avec l'olympisme et le contexte social, culturel et patrimonial du territoire. Après la tenue des Jeux, il s'agit de poursuivre la stratégie initiée, en s'inscrivant dans la dynamique des grands projets de requalification de voirie et de transformation de l'espace public. L'ambition est de pérenniser la signalétique et les balises mises en place pour les Jeux, ainsi que les grands parcours sportifs et paysagers des canaux, mais aussi de s'appuyer sur le patrimoine artistique, architecturale ou patrimonial faisant l'identité de la Seine-Saint-Denis.

L'ensemble de la démarche est guidé par une approche à la fois ludique et paysagère du territoire, afin de promouvoir des interventions de design actif, visant à redonner une attractivité à l'espace public et au cadre de vie.

### **Les chantiers clés à déployer d'ici 2024 et à horizon 2030**

#### **L'art dans l'espace public**

- **Déployer des parcours artistiques sur l'espace public, le foncier ou les ouvrages départementaux** (parcs, voirie, ouvrage d'art, parvis des collèges, pistes cyclables) autour du *street art*, de marquage au sol, de sculpture, de signalétique détournée, de design actif
- **Installer des balises et une signalétique créative** révélant les lieux d'intérêt, les parcs départementaux, le patrimoine industriel et culturel, les « hauts lieux » de la Seine-Saint-Denis...

#### **Des équipements sportifs de proximité en accès libre**

- **Aménager sur du foncier départemental, une dizaine d'équipements sportifs de proximité sur 2023 et 2024** répondant aux objectifs du programme de l'ANS
- **Élaborer un plan de cofinancement des projets communaux d'espaces sportifs en pratique libre**

- **Avec les associations et les acteurs sportifs, établir une programmation et animer les équipements sur des horaires ou des plages dédiées**, favoriser l'appropriation et l'activité physique de publics éloignés des pratiques sportives
- **Favoriser des équipements s'inscrivant dans des démarches de développement durable et de transition écologique** (sols perméables, durabilité des matériaux et du mobilier, filières de récupération ou de recyclage de matériaux, sobriété et durabilité des aménagements, place de l'eau et de la nature...)

#### **Des projets de « design actif » pour et après les Jeux Olympiques de 2024**

- **Déployer des parcours artistiques et sportifs avec les Villes et les Territoires** par des installations artistiques à valeur d'usage, du mobilier ludique, des agrès et des installations sportives tout public dans la perspective des JO et de leur héritage
- **Développer des synergies avec les grands projets de voirie et les projets d'urbanisme transitoire** autour de délaissés ou d'ouvrages à valoriser
- **Installer dans l'espace public et les parcs des agrès sportifs « grand public », des équipements sportifs pour les femmes, les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite et les seniors**
- **Accompagner les aménagements par des animations estivales, évènementielles ou festives**, en lien avec les JOP de 2024

#### **Des projets emblématiques**

1. Déployer des parcours artistiques et sportifs avec les Villes et les Territoires le long des voies d'eau et des pistes cyclables en priorité : le canal de l'Ourcq, l'accompagnement de la Street art Avenue du canal Saint-Denis, la Marne, les voies olympiques ou les pistes cyclables ...
2. Réaliser une signalétique créative au niveau du Parc de la Bergère , sur les mâts d'éclairage et les ouvrages d'art
3. Soutenir les initiatives des acteurs associatifs ou sportifs : Bel été solidaire...
4. Aménager une aire de jeux enfant inclusive et un skate parc non genré au Terrain des Essences
5. Aménager un mail sportif inclusif sur le parc sportif de la Motte équipé pour les personnes en situation de handicap, en lien avec le projet handisport du Prisme

#### **Axe 5 / Déployer davantage de services dans l'espace public**

Dans la nouvelle stratégie départementale, les services publics, spécialement départementaux, devront assumer une place particulière, plus visible, mieux identifiée, plus ouverte.

Dans cette perspective, l'espace public départemental ménagera des espaces permettant le déploiement d'actions d'aller vers, qu'elles soient conduites de façon légère ou plus lourde dans un barnum ou de véhicules dédiés comme les bus mobiles. Cette anticipation facilitera

l'installation d'actions en lien avec la santé ou avec le numérique, qui peuvent imposer des raccordements spécifiques. Un recensement des démarches des partenaires sera engagé afin de repérer les besoins et contraintes.

Par ailleurs, un travail sera lancé sur l'ouverture sur l'extérieur des bâtiments et des rez-de-chaussée accueillant des services départementaux, qu'ils soient sociaux ou éducatifs. Il s'agira de permettre une plus grande perméabilité entre le dedans et le dehors, afin de favoriser l'identification de nos services par les populations qui n'y recourent pas, ainsi que leur ancrage dans les quartiers. Ceci passera par l'amélioration de la signalétique, le jalonnement des parcours, le réaménagement de certains espaces d'accueil, ou encore par l'organisation d'activités en mode « portes ouvertes » ou de manifestations ouvertes au public, en valorisant l'aménagement et l'animation des parvis, ainsi que les manifestations « hors les murs ».

Le programme fonctionnel des futures Maisons départementales des solidarités, qui ont vocation à regrouper en un lieu les services sociaux départementaux, mais aussi celui de la future Maison de l'Autonomie, accordera une place particulière à ces enjeux.

Enfin, il s'agira de mobiliser les services sociaux départementaux pour favoriser la participation de leurs usagers aux actions déployées dans l'espace public départemental. Des balades urbaines pourront ainsi être organisées pour faire découvrir certains sites ou certaines manifestations qui s'y installent, mais aussi pour comprendre les besoins ou les difficultés dans l'accès aux services départementaux. Au-delà de cette action de promotion, les circonscriptions seront invitées à favoriser la participation active de leurs usagers, dont la parole est difficilement prise en compte dans le cadre des processus classiques, aux concertations organisées par le Département, qu'elles concernent de grandes opérations d'aménagement ou le budget participatif. Cette co-construction pourra, quand cela est possible, s'étendre à la conception de certaines des actions imaginées par le Département ou ses partenaires, avec pour objectif de favoriser la plus grande mixité des publics.

## Les chantiers clés à déployer d'ici 2030

### **Des services départementaux ouverts sur l'extérieur**

- **Inclure cet objectif dans les programmes fonctionnels des futures implantations**
- **Améliorer la visibilité, la lisibilité et l'accessibilité des sites** (cheminements éclairés, accessibles et lisibles, signalétique adaptée...) dans un travail avec les usagers
- **Faire des parvis des lieux de vie ouverts sur les quartiers** offrant des aménagements paysagers de qualité, du mobilier urbain voire des services de proximité, en favorisant des actions de co-conception avec les habitants et les usagers, des animations extérieures voire des programmations événementielles

### **La mise en place d'actions et de nouveaux services « hors les murs »**

- **Impliquer les services départementaux dans l'accompagnement de l'expression des attentes des populations les plus éloignées des institutions** vis-à-vis des projets impactant « leur » espace public
- **Déployer l'« aller vers » , améliorer l'accueil à l'utilisateur**
- **Soutenir le déploiement de services sociaux mobiles** et les acteurs travaillant avec des dispositifs mobiles

## Des projets emblématiques

1. Ouvrir davantage les futures Maisons départementales des solidarités et la Maison de l'Autonomie sur l'espace public
2. Identifier un parvis de collège, de service départemental pour expérimenter une concertation autour des besoins et des services à l'usager
3. Déployer un accueil Santé par le Service de prévention et des actions sanitaires, avec des médiateurs de santé associatifs et départementaux déployés dans les 4 quartiers Politique de la Ville
4. Déployer des actions santé co-élaborées avec les diplômés de l'Académie populaire de la santé de Seine-Saint-Denis
5. Organiser des campagnes de présence dans l'espace public avec des espaces d'animations identifiées avec une priorité aux quartiers de renouvellement urbain
6. Étudier la mise en place d'un bus d'insertion et de retour à l'emploi et soutenir des dispositifs mobiles en matière d'inclusion numérique : structures itinérantes de « Pimms mobiles », triporteurs connectés ou camion numérique équipé ...

## Axe 6 / Construire des espaces publics inclusifs

Depuis plusieurs années, le Département est engagé dans une démarche volontariste en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi qu'en faveur de l'inclusion des publics plus vulnérables, à savoir les seniors et les personnes souffrant de handicaps. Si la lutte contre les discriminations concerne de nombreux domaines, la conception d'espaces publics appropriables par toutes et tous constitue un enjeu fondamental dans la promotion de l'égalité. La stratégie sur la promotion de la place des femmes et de l'inclusivité dans l'espace public s'organise autour de deux principaux programmes : la démarche « Quartiers inclusifs » et le plan d'actions Egalité Femmes-Hommes.

### La démarche « Quartiers inclusifs »

La démarche dite « Quartiers inclusifs » déploie un plan d'actions à trois niveaux.

- L'élaboration et la diffusion d'un référentiel « Seine-Saint-Denis favorable au handicap et au vieillissement » visant à outiller l'ensemble des acteurs de l'aménagement. Ce document vise à promouvoir une approche d'accessibilité universelle qui prend en compte le confort d'usage de tous les usages et tous les usagers avec des recommandations thématiques (le logement, le bâtiment d'habitation, les espaces publics, les équipements).
- L'accompagnement de 12 quartiers en renouvellement urbain ; pour bénéficier d'une assistance à maîtrise d'ouvrage visant à mieux anticiper et prendre en compte les enjeux liés au vieillissement dans le cadre des aménagements en cours de conception.
- Le déploiement d'une étude de design innovante pour faire de la Seine-Saint-Denis un territoire d'innovation sur le sujet du vieillissement. Cette démarche expérimentale et participative permet de construire des solutions inédites répondant à des besoins identifiés lors d'une phase d'immersion dans la vie quotidienne des habitants.

Ces principes sont déjà intégrés au sein de différents programmes départementaux cités dans le référentiel (Plan de mise en accessibilité des voiries, Plan Canopée, Charte de l'arbre ...). Ainsi, la nouvelle stratégie départementale en matière d'aménagement d'espaces publics devra lui permettre de poursuivre les efforts engagés en tant que maître d'ouvrage, dans la conception de ces espaces publics et d'être exemplaire dans le respect des principes d'aménagement du référentiel. Elle devra permettre de veiller à la bonne prise en compte des usages de tous (Plan Marche, animation des espaces publics à proximité des services publics départementaux ...)

Enfin, son ambition sera de poursuivre une ambition plus forte au sein des 12 quartiers dit inclusifs dans lesquels une dynamique de travail a été initiée avec les collectivités locales et veillera à s'inscrire en cohérence des projets travaillés dans le cadre de cette démarche (principes d'aménagement intégré au sein des aménagements du Département, installation de dispositifs spécifiques dans l'espace public en faveur des personnes âgées et en situation de handicap, développement de nouveaux usages à destination de ces publics ...).

Plus largement, l'ambition du Département est de déployer les principes d'accessibilité testés à l'occasion des JOP 2024 dans tous les projets d'espace public avec un équipement plus important en faveur de la marche et des usages pour tous.

### **Plan d'égalité Femmes - Hommes**

La question d'un accès libre et sans contrainte des femmes à l'espace public est un des objectifs du plan d'actions adopté en 2019 et c'est une thématique majeure du nouveau plan d'actions 2022-2026 puisque l'objectif 6 du nouveau plan d'action est intitulé « promouvoir un accès égal à l'espace public ».

Pour s'assurer que l'espace public n'est pas un lieu réservé aux hommes et aux garçons, le premier enjeu est de créer du savoir et de sensibiliser les acteurs sur cette thématique. Le Département renouvelle ainsi ses actions de diagnostic – notamment à travers une grande étude sur la mobilité des jeunes – et de formation des agents. Le Département poursuit la rénovation des cours de collège à travers le projet « Cour Oasis » qui associe aux ambitions environnementales des enjeux d'égalité et d'inclusion. Le genre sera plus systématiquement pris en compte dans les projets d'aménagement, grâce notamment à l'élaboration d'outils méthodologiques dédiés.

Par ailleurs, après avoir œuvré en faveur de la pratique du vélo par les habitantes du département, la question du genre a été intégrée au plan Marche en cours d'élaboration, tandis que les parcs départementaux font l'objet d'une attention particulière. Pour cela, la collectivité prévoit d'animer les espaces *streetworkout* pour assurer une mixité des usages et d'étudier la possibilité d'installer dans les espaces de loisirs davantage de toilettes.

En matière d'espace public, les travaux porteront notamment sur les questions d'éclairage, de diversification des hauteurs de strates végétales, d'installation de mobilier urbain (toilettes, assises en premier lieu) afin de permettre aux femmes de voir et d'être vues, de rester dans l'espace public et d'y renforcer leur présence et leurs usages. Elles porteront aussi sur la requalification des espaces induisant des déplacements contraints, comme les ponts, les tunnels ou les escaliers. Par ailleurs, des actions d'animation seront développées, notamment autour des équipements sportifs ou d'espaces publics problématiques, afin d'accroître le sentiment de sécurité perçu et de favoriser une appropriation de ces espaces par les femmes.

## Les chantiers clés à déployer d'ici 2030

### **Des espaces publics inclusifs pour les seniors, les personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap**

- **Aménager des espaces publics favorables au déplacement et à la mobilité qui décroît des personnes âgées et en situation de handicap, avec un axe fort sur la marchabilité des quartiers** : accessibilité et lisibilité des cheminements, travail sur la signalétique et le repérage visuel, confort - usagers, mobilier urbain ou sportif adapté
- **Prolonger les principes d'accessibilité universelle testés pour les JOP 2024 à l'ensemble des projets du Département**, en particulier pour les abribus et l'accessibilité des stations bus, le confort de la marche et son l'ombrage (maillages d'assises tous les 100 m, de fontaines à boire, plantations d'arbres...)
- **Développer des synergies entre les Quartiers inclusifs et les dispositifs de végétalisation, publics ou privés ou de jardinage urbain, comme ceux d'animation de l'espace public**

### **Une vraie place des femmes dans l'espace public**

- **Concevoir et aménager des espaces publics et du mobilier urbain non genrés**
- **Développer des démarches de diagnostic et de co-conception avec les habitantes et les associations de femmes** (marches exploratoires, ballades urbaines, ateliers dédiés)
- **Travailler à la sécurisation et à l'équipement de l'espace public pour les femmes** (éclairage, signalétiques, toilettes...)
- **Déployer des programmes d'animation ou des plages horaires dédiées aux femmes avec les associations et les acteurs locaux** pour l'occupation de l'espace public, des parcs ou des équipements sportifs
- **Élaborer des outils méthodologiques et des séminaires dédiés à la question du genre dans l'espace public** permettant le partage d'expériences et la diffusion d'une culture technique

### Des projets emblématiques

1. Identifier et expérimenter des démonstrateurs sur l'espace public pour chacun des 12 « quartiers inclusifs » : assises dédiées, totem d'informations, passages piétons surélevés, signalétique adaptée ...
2. Développer des actions sur des publics cibles dans les parcs « A nos parcs »
3. Poursuivre la mise en accessibilité des arrêts de bus sur les voies départementales
4. Déployer des actions cibles dans les cours Oasis sur la question du genre au collège
5. Améliorer la sécurisation des abords de la patinoire et l'appropriation par les femmes de la Rd22 à Saint-Ouen dans le cadre de la démarche d'urbanisme transitoire

## 3. Les moyens de la mise en œuvre

### 3.1. Une ambition à partager avec le territoire

#### 3.1.1. La nécessaire association des acteurs institutionnels du territoire

Pour accompagner les questions d'aménagement et de gestion, des concertations par projet ou par territoire seront engagées avec les Villes et les Territoires sur les questions clés que sont les usages, l'entretien et la gestion ultérieure des espaces publics et paysagers, dans le cadre de la répartition des domaines de compétences et des organisations administratives.

En complément de cette stratégie, d'autres documents cadres pourraient ainsi être élaborés afin d'identifier d'une part, les invariants et les fondamentaux en matière de domaine public départemental, et d'autre part, les composantes de l'espace public relevant des domaines de compétence des partenaires. L'élaboration de conventions, de référentiels, de guides de l'espace public ou de chartes d'aménagement..., permettrait de construire cette transformation du territoire dans un dialogue et un consensus avec les partenaires, tout en veillant à la cohérence des démarches et à leur qualité d'ensemble. L'élaboration de groupes de travail et de référentiels communs soutiendra la mise en place de démarches transversales et de synergies entre politiques publiques, en matière d'aménagement comme d'action sociale.

On pense en particulier aux aménagements de parvis et des trottoirs, au mobilier urbain et aux assises, à l'offre en stationnement vélo, à l'évolution du rôle et des services de mobilité de la bande de stationnement, mais aussi à la gestion des dispositifs alternatifs de gestion des eaux pluviales, ou des forêts urbaines ...

Les projets emblématiques donneront lieu à des expérimentations ou des dispositifs bien identifiés, selon des programmes à établir avec les Villes, les Territoires et les partenaires institutionnels, dans un cadre d'échanges partenarial et d'exigence de qualité. Ces approches croisées permettront d'hybrider les démarches, de concevoir une espace public plus riche, tant pour son rôle dans l'écosystème urbain, que pour les fonctions ou les usages qu'il propose.

#### **Construire une gouvernance partagée de la stratégie avec les Villes et les Territoires**

- **Partager avec les Villes et les Territoires les ambitions et les chantiers opérationnels proposés par la stratégie départementale, les axes de travail et les synergies possibles**
- **Organiser des ateliers et des conférences territoriales permettant des échanges techniques, le partage d'expériences et des bilans réguliers sur la mise en œuvre des projets**
- **Identifier des démonstrateurs et des projets emblématiques selon les enjeux d'aménagement portés par les collectivités**
- **Avec les partenaires, développer pour ces projets exemplaires des modes de gouvernance dédiés et des démarches prospectives inter-collectivités**



## Élaborer des référentiels et des cadres de travail communs

- **Construire des référentiels ou des guides de l'espace public dans les domaines relevant des compétences du Département** en matière d'aménagement, d'inclusion, de genre, de concertation ou d'action sociale
- **Élaborer des conventions objectivant les domaines de compétence respectifs, entre Département et territoire ou commune**, notamment en termes de gestion et d'entretien
- **Construire des chartes - qualités selon des ambitions partagées avec les Villes et les Territoires autour de projets ou de démarches emblématiques**
- **Mettre en place des outils de partage de culture technique**, au moyen de fiches, de retours sur expérience, de tenues d'ateliers thématiques ou de séminaires
- **Proposer des indicateurs et des outils d'évaluation des démarches sur l'espace public**, y compris en termes de gestion, de durabilité ou de sobriété.

### 3.1.2. Concerner, faire et expérimenter avec l'habitant

Notre stratégie ambitieuse de davantage construire des politiques publiques avec la participation de tous les Séquano-dionysiens. L'amélioration du cadre de vie doit en effet répondre aux demandes, aux besoins et aux retours recueillis dans le cadre de démarches renforcées de concertation et d'expérimentation citoyennes. La transformation de l'espace public engagée par le Département devra ainsi se faire avec le concours des habitants et des usagers, lorsque les enjeux et les projets le nécessitent.

Dans le cadre de projets d'urbanisme transitoire, des démarches participatives sont engagées avec les Villes et les Territoires sur la transformation des voies départementales, afin de préfigurer leur aménagement à terme et de tester de nouveaux usages, comme sur la Rd932 aux Quatre Chemins. Le réaménagement des parcs et des cours de collège donne également lieu à des démarches de concertation et des co-conception des projets, avec les usagers et les collégiens. Des actions plus ciblées sur la question du genre et de la place des femmes dans l'espace public restent à mener autour de ces projets.

## Placer les habitants et les acteurs locaux au cœur des projets

- **Concerner et travailler avec les habitants sur les projets identifiés avec les Villes et les Territoires** : diagnostic partagé, marches et balades urbaines, co-conception, travail avec des publics cibles, bilans et retours sur expérience ...
- **Développer des projets pilotes sur la place des femmes dans l'espace public**, dans le cadre de projets de voirie ou du développement des pratiques artistiques et sportives dans l'espace public
- **Favoriser l'appropriation et l'embellissement des quartiers**, à l'initiative des associations et des habitants, en matière de lien social, d'art, de sport, de végétalisation ou de jardinage
- **Soutenir les réseaux d'acteurs de la Seine-Saint-Denis et les coopérations** au travers de l'Appel à Agir In SSD, du Budget Participatif et de synergies entre projets
- **Identifier les usages et les besoins de demain avec les usagers**, pour le devenir des grands parcs, des parvis ou des grandes voies départementales au moment de leur création ou de leur réaménagement

## Un renouveau des manières de faire par l'urbanisme transitoire et le design actif

- **Développer des démarches d'urbanisme transitoire agiles et réversibles, menées avec les Villes et les Territoires**, comme outils de diagnostic, d'aide à la conception et à la requalification des espaces publics, en préfiguration des transformations plus longues à venir
- **Déployer des démarches de design actif** autour de lieux à valoriser, en soutien aux nouveaux usages et au déploiement de parcours artistiques et sportifs pour les JOP de 2024

### 3.2. La mobilisation de l'ensemble des ressources départementales

#### 3.2.1. Les plans départementaux

La stratégie sur l'espace public portée par le Département est profondément multidimensionnelle en ce qu'elle engage notamment les politiques d'aménagement, de voirie, de biodiversité et de végétalisation mais aussi de sport, de culture et les politiques sociales.

Depuis plusieurs années, notre collectivité a adopté un certain nombre de plans thématiques, qui concourent d'ores et déjà à la mise en œuvre de cette stratégie de transformation de l'espace public. Pour en citer quelques-uns, il s'agit du plan mobilité durable, du plan vélo, du plan canopée, du plan bassin, du plan éco-collèges (en ce qu'il porte l'ambition pour les cours Oasis) ou du schéma autonomie (en ce qu'il porte la stratégie quartiers inclusifs), ainsi que du programme sur l'art et la culture dans l'espace public. En outre un certain nombre d'opérations en cours, même si non inscrites dans ces plans, concourent également à la mise en œuvre de cette stratégie : le prolongement du T1, l'aménagement de voies olympiques, le projet du TZen3, du T8 Sud et des TCSP ou l'arrivée du Grand Paris Express qui sont des projets majeurs façonnant de futurs développements urbains.

D'autres programmes doivent davantage rentrer en synergie avec l'espace public comme le plan alimentaire territorial ou le plan d'engagements pour l'égalité « hommes-femmes ».

La mise en œuvre de cette stratégie nécessitera l'adoption d'autres plans thématiques pour en couvrir l'ensemble des dimensions. Ainsi plusieurs plans seront présentés dans les prochains mois par exemple dans les domaines de la marche ou du réseau bus et d'autres l'ont été récemment dans le domaine du sport, de la culture.

#### 3.2.2. La mobilisation de notre politique foncière

Le Département de la Seine Saint Denis dispose d'un patrimoine immobilier et foncier très important et hétérogène, composé essentiellement des immeubles nécessaires à l'exercice de ses missions et compétences (collèges, PMI/circonscriptions de PMI, crèches, circonscriptions de service social, services centraux), mais aussi des parcs, voiries et un certain nombre de terrains sans affectation définie, dont les délaissés de voirie.

Depuis quelques années, le Département s'inscrit dans une dynamique de développement de sa stratégie foncière et immobilière (SFI), qui s'appuie sur une connaissance précise de ce patrimoine départemental, mais également sur une vision globale, centralisée et partagée des besoins.

Une attention particulière est portée sur la valorisation des emprises foncières disponibles au sein d'équipements déjà existants (comme les cours et parvis des collèges), des parcelles non bâties et des délaissés de voirie ou sur largeur de routes Départementales qui

permettraient d'accueillir une liste non exhaustive de projets tel que des mini-forêts urbaines (dans le cadre du Plan Canopée), des équipements sportifs de proximité, de l'art dans l'espace public, de l'agriculture urbaine (dans le cadre du Plan alimentaire territorial), etc. Un groupe de travail est également en cours de mise en place avec Seine-Saint-Denis Habitat pour l'animation des rez-de-chaussée en pieds d'immeuble. Ces mobilisations du foncier départemental se réalisent selon les cas directement par les services départementaux soit par des appels à manifestation d'intérêt.

### **3.2.3. La mobilisation des satellites départementaux**

La mobilisation des ressources départementales s'entend également par le partage de cette stratégie et de ces objectifs avec les satellites départementaux qui, chacun dans le cadre de leurs compétences doivent participer à la transformation des espaces publics.

#### **La Séquano-aménagement**

Acteur important du territoire, Séquano-Aménagement est aménageur d'opérations structurantes pour la Seine-Saint-Denis telles que la ZAC des Docks à Saint-Ouen (100 ha) et la Plaine de l'Ourcq (200 ha). Partenaire historique du Département, la SEM déploie une ingénierie ambitieuse en matière d'espaces publics qui, conjuguée à l'action du Département sur son patrimoine routier (mais aussi plus largement sur les parvis de collèges) est un facteur important de la transformation du territoire et de la mutation de ses espaces publics. Un partenariat renouvelé s'engage entre le Département et Séquano (création de la SPL Séquano - Grand Paris) et l'aménagement des espaces publics y occupera une part importante.

#### **Seine-Saint-Denis Habitat**

Principal bailleur social du territoire (30 000 logements sur 30 des 40 communes de la Seine-Saint-Denis), Seine-Saint-Denis Habitat engage avec le Département une coopération visant notamment à faire converger les actions entreprises de part et d'autre sur l'occupation de l'espace public « perçu » (étendu ici au « domaine privé » du bailleur). L'interface entre les projets de renouvellement urbain portés avec l'ANRU et le réaménagement du patrimoine routier départemental est un facteur-clef dans la constitution d'un territoire partagé par tous les habitants de la Seine-Saint-Denis. Ce travail en commun vise également à faire émerger des projets communs de transformation des parvis en pieds d'immeuble.

#### **Le CAUE 93**

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Seine-Saint-Denis est une association départementale, qui a pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale. Quatre missions lui sont confiées : le conseil aux collectivités territoriales, le conseil aux particuliers, la formation et le perfectionnement des maîtres d'ouvrage dont les élus locaux et les agents des collectivités et administrations, ainsi que les professionnels de la construction, la sensibilisation du grand public et du public scolaire.

Une convention triennale passée entre le CAUE 93 et le Département fixe les modalités de coopération entre les deux entités. Elle définit ainsi les orientations et le programme de travail qui guideront l'élaboration des projets et actions partagées qui doivent être conformes aux objectifs du Département et aux missions du CAUE. Dans ce cadre, le CAUE 93 a notamment accompli cette année des missions de concertation relative à la définition de projets d'aménagement de cours oasis et des audits genrés sur les espaces collectifs de certains collèges. D'autres actions de concertation autour de projets d'aménagement d'espace public seront engagées.

## **La Sogaris**

Le Département de la Seine-Saint-Denis est actionnaire de la SEM Sogaris, entité foncière dont le cœur de métier et le développement d'activités logistiques sur le territoire du Grand Paris, avec comme emprise historique une partie du marché d'intérêt national de Rungis. L'expertise de Sogaris - forte de ses expérimentations innovantes et réussies à Paris - en fait un outil d'aménagement public important dans l'émergence d'un nouveau modèle urbain en Seine-Saint-Denis. L'action de Sogaris porte à la fois sur l'infrastructure logistique (plateforme combinées) mais également sur les différentes solutions logistiques relatives à la messagerie, qui peuvent se déployer sur l'espace public. Le Département entend développer avec la Sogaris une stratégie innovante de logistique du dernier kilomètre à même de transformer les usages de nos espaces publics.

## Conclusion

Cette stratégie repose sur le constat que la transformation en cours de notre territoire et les grands enjeux contemporains, notamment la lutte contre le changement climatique et la nécessité d'organiser la résilience de nos territoires à ce changement, nécessitent que nous créions de nouveaux espaces publics. Les actions à mener sont nombreuses, certaines déjà identifiées, d'autres qui devront l'être dans les mois et années à venir. Cette stratégie doit donc demeurer évolutive et agile, afin d'adapter en permanence notre territoire aux besoins de demain.

Or la question des espaces publics est par nature une question partagée. Les ambitions de transformation portées par le Département ne trouveront leur pleine expression, qu'à la condition de leur co-construction avec les différents acteurs institutionnels du territoire et l'ensemble des partenaires.

La construction de l'espace public implique de proposer un cadre de travail capable d'articuler sur un temps long les différentes échelles et temps des projets, qu'ils soient portés par le Département, les Villes, les Territoires ou les aménageurs. De nouvelles formes de gouvernance doivent ainsi pouvoir se mettre en place, au lendemain de l'adoption d'une stratégie départementale. Celles-ci nécessitent d'objectiver les domaines de compétences et les politiques portées par chacun, d'identifier les ambitions communes et de proposer de nouvelles formes de partenariats et de synergies autour des projets.

Ces modes de gouvernance impliquent enfin d'associer davantage les habitants, les réseaux associatifs locaux, ainsi que l'ensemble des acteurs de l'économie, du social, de la culture, du sport, de la recherche ou de l'innovation..., à la construction d'un cadre de vie commun.

Le président du Conseil départemental,

**Stéphane Troussel**